

Les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole sont publiés sur la page "Documents des instances communautaires".



Mémoire du Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 avril 2025 relative aux délégations de compétences communales au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 novembre 2025 relative à la fixation des tarifs des prestations pour l'année 2026.

Vu le dossier transmis par les ayants droit

Il ressort de l'étude de ce dossier que le concessionnaire titulaire est le concessionnaire de la concession cinéraire à l'adresse 100000 LIMOGES, à l'adresse 100000 LIMOGES.

Article 1. La concession cinéraire n° 946_2 est attribuée au concessionnaire de la concession cinéraire à l'adresse 100000 LIMOGES, à l'adresse 100000 LIMOGES.

Article 2. Cette concession est attribuée à titre de concession pour une durée de 10 ans, prenant effet le 31 mars 2026 au soir et jusqu'au 31 mars 2036.

Article 3. La concession est attribuée au titulaire d'une concession cinéraire.

Article 4. Sous réserve d'approbation, le mode de concession est provisoirement formé par une concession cinéraire par Limoges Métropole, en attendant de la voir attribuer.

Article 5. Le concessionnaire est tenu de verser à Limoges Métropole une somme de 1000000 (un million) d'euros, conformément au montant de la concession cinéraire et conformément aux modalités de paiement de la concession cinéraire de la concession cinéraire au grand concessionnaire cinéraire.

Le montant de la somme

Le mode de paiement, le montant de la somme et les modalités de versement de la somme

Une somme de 1000000 (un million) d'euros, conformément au montant de la concession cinéraire et conformément aux modalités de paiement de la concession cinéraire.

Il est recommandé de verser au concessionnaire de la somme, conformément aux modalités de paiement de la concession cinéraire, au concessionnaire provisoire titulaire de la concession cinéraire.

Pour un plus de détails, voir le dossier de la concession cinéraire et le dossier de la concession cinéraire.

Une somme de 1000000 (un million) d'euros, conformément au montant de la concession cinéraire et conformément aux modalités de paiement de la concession cinéraire.

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 946_2

1 DOCUMENT - Publié le 9 Mars 2026



DEC_FUNER_946_2_ATTRIBUTION_CONCESSION.pdf
(.pdf, 241,9 Ko)

 TÉLÉCHARGER